

Réf: Dossier 277456

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « KM BAT 2 »

Siège ABIDJAN KOUMASSI REMBLAIS APRES LE  
CARREFOUR ECRAN GEANT JUJSTE DERRIERE LA SODECI  
DE MARCORY SOUS L'IMMEUBLE JUSTE DERRIERE CELUI-  
CI, Lot 2934, Ilot 34

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 19/12/2023, et enregistrés au CEPICI le 20/12/2023, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « KM BAT 2 »

Objet : TOUT TRAVAUX DE BATIMENT BTP DECORATION  
INERNE ET EXTERNE ACHAT ET VENTE CDE MATERIELS DE  
CONSTRUCTION DE BATIMENT D'ELECTRICITE ELECTRO  
MECANIQUE TRANSPORT TRANSIT ET DIVERS SERVICES

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts  
Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en  
numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement  
souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN KOUMASSI REMBLAIS APRES LE  
CARREFOUR ECRAN GEANT JUJSTE DERRIERE LA SODECI  
DE MARCORY SOUS L'IMMEUBLE JUSTE DERRIERE CELUI-  
CI, Lot 2934, Ilot 34

Dirigeant(s) M KONATE MOUSSA (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B13-00245 du 11/01/2024 au  
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°01432/GTCA/RC/2024 du 11/01/2024

**Pour Avis**

**Le CEPICI**

